

MOTION POPULAIRE**LES LOCATAIRES PRIS-ES EN OTAGE PAR LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE**

Dans un contexte de crise énergétique, les citoyen·nes sousigné·es, avec l'ASLOCA neuchâteloise, demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de lui proposer des mesures visant à soulager et à soutenir le pouvoir d'achat des locataires des classes moyennes et populaires, par exemple à l'aide d'une allocation énergétique accordée tant que les prix de l'énergie se maintiennent aux niveaux annoncés par les fournisseurs et producteurs. En effet, les locataires sont des personnes captives du marché de l'énergie : elles n'ont aucune maîtrise sur la source ou le fournisseur des énergies nécessaires pour se chauffer et s'éclairer, ni même sur l'isolation ou l'état de rénovation du bien loué.

Premier·ère signataire : Julia Huguenin-Dumittan, rue Louis-Favre 22, 2000 Neuchâtel

LOI SUR LES DROITS POLITIQUE (DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 1 L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

2 Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

3 Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune de

Feuille n°

N°	NOM	PRÉNOM	Date de naissance			Adresse Rue et n°	Signature
			jj	mm	aa		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

Authentification des signatures :

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(signature de la présidence ou d'un·e membre du Conseil)

La présente feuille, même partiellement remplie, est à renvoyer jusqu'au 23 avril 2023 à l'ASLOCA neuchâteloise, rue des Terreaux 1, 2000 Neuchâtel.

MOTION POPULAIRE**LES LOCATAIRES PRIS-ES EN OTAGE PAR LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE****MOTIVATION**

Voilà plus d'un an (le 24 février 2022) que l'invasion de l'Ukraine a commencé. En Suisse comme ailleurs en Europe, cette guerre a eu comme conséquence de faire considérablement augmenter le prix des matières premières. Après deux ans de pandémie, le pouvoir d'achat des classes moyennes et des personnes précaires a déjà été fortement touché et ébranlé. Aujourd'hui, il est grand temps de lui donner un coup de pouce, qui plus est dans un canton dans lequel les locataires sont largement majoritaires. En 2020, 69,4% des habitant-es du canton louent leur logement contre 63,8% en moyenne nationale (source: office cantonal de la statistique).

Prenons comme exemple Viteos, entreprise détenue intégralement par les collectivités publiques du Canton de Neuchâtel: la plus grande part de l'énergie fournie par cette société provient d'acquisitions faites sur les marchés internationaux. Dans un contexte de hausse généralisée des prix qui est notamment due à une baisse de l'offre, les tarifs de Viteos prennent donc l'ascenseur et suivent ceux du marché européen. En décembre 2022, le fournisseur annonçait ses nouveaux tarifs pour l'électricité, entrés en vigueur au 1er janvier 2023: 52% d'augmentation par rapport à l'année précédente ! Pour un ménage moyen de quatre personnes vivant dans un quatre pièces et demi, cela représente une hausse de plus de 430 CHF uniquement pour l'électricité à sa charge. Les prix du gaz naturel ne sont pas en reste et se sont également emballés. En Europe, au début de l'année, le prix du gaz a été multiplié par dix par rapport à l'année précédente.

En février 2023, la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de 0,7% par rapport au mois précédent s'explique avant tout par l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz (source: OFS). En moyenne, les ménages suisses consacrent 25,3% de leurs dépenses (hors primes d'assurance maladie) au logement et à l'énergie qui lui est liée (source: OFS). Pour les ménages à bas revenus, cela représente même plus de 30% !

Si l'on rajoute à cela une hausse de 4% du prix des produits alimentaires de base par rapport à décembre 2021, la situation devient insoluble pour de nombreuses personnes (source: OFS). En mars 2021, Caritas Neuchâtel tirait déjà la sonnette d'alarme, constatant une hausse de la précarité dans le canton. Son directeur observait une augmentation du nombre de personnes qui n'arrivaient plus à payer les charges courantes du ménage, comme le loyer et les primes d'assurance maladie (source: ArclInfo, 2 mars 2021). Au vue de la conjoncture actuelle, il n'y a pas lieu d'espérer que la situation se soit améliorée...

Dans cette crise comme dans d'autres, la responsabilité individuelle atteint ses limites. Les appels aux économies d'énergie lancés par les collectivités publiques et la Confédération ont permis d'économiser environ 5% d'énergie chez les particuliers. Cela ne permettra malheureusement pas de diminuer leur facture !